

Le centre de documentation de l'AFNOR et la diffusion de l'information terminologique normalisée

M.-G. Clerc

Volume 25, numéro 1, mars 1980

La documentation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002343ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002343ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Clerc, M.-G. (1980). Le centre de documentation de l'AFNOR et la diffusion de l'information terminologique normalisée. *Meta*, 25(1), 187–195.
<https://doi.org/10.7202/002343ar>

Le centre de documentation de l'AFNOR et la diffusion de l'information terminologique normalisée

M.-G. CLERC
chef du Centre de documentation
et d'information, AFNOR

« Dans un monde où la matière, les structures et les techniques ont été pensées en nombre, notre société s'évertue à penser en mots. » (Fred Hoyle)

1 — INTRODUCTION

La normalisation s'applique à de nombreux domaines techniques. Et normaliser, n'est-ce pas fixer une manière de langage commun pour les échanges ? Or le vocabulaire constitue l'élément de base de ce langage et assure une meilleure compréhension. Celui-ci constitue, en effet, un des aspects essentiels de la normalisation, au même titre par exemple, que les caractéristiques dimensionnelles, physiques et chimiques, ou les exigences d'aptitude à l'emploi des produits.

Si l'AFNOR n'est pas, au sens strict, un organisme de terminologie, sa vocation terminologique dans les domaines scientifiques et techniques est fondamentale. Aussi, son Centre de documentation qui a pour fonction principale de diffuser l'information normative auprès de ses utilisateurs, réserve-t-il une place privilégiée à l'information sur les données terminologiques normatives.

Le Centre exerce cette fonction, non seulement sur un plan national, mais également dans un cadre international :

- en sa qualité de membre français du Réseau international d'information sur les normes (réseau ISONET) ;
- en s'associant aux travaux conduits par INFOTERM ;
- en contribuant à des actions de coopération bilatérales avec des banques de terminologie existant dans d'autres pays.

2 — FONDS DOCUMENTAIRE TRAITÉ AU CENTRE ET SOURCES TERMINOLOGIQUES

2.1 *Fonds documentaire*

Le Centre de Documentation entretient un vaste fonds documentaire (évalué à quelque 500 000 documents) dont la partie la plus représentative est constituée par des collections de documents normatifs.

Le fonds documentaire intéressant la normalisation ne se limite pas, en effet, aux seules normes émises par les instituts nationaux de normalisation, mais s'étend à deux autres types de documents normatifs : la spécification technique professionnelle et le règlement technique.

La spécification technique professionnelle est établie au niveau de la profession intéressée et constitue une documentation intéressante en l'absence de norme nationale. Le règlement technique, lui, a un caractère d'application obligatoire et doit être connu de façon impérative du demandeur d'information ; il peut se référer, dans certains cas, en vertu de la procédure de « renvoi aux normes », aux normes nationales sur le même sujet.

Les collections les plus importantes sont les suivantes :

- normes françaises (plus de 10 000, couvrant un large domaine des sciences et de la technique) ;
- textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, circulaires) techniques français et européens, extraits du *Journal officiel de la République française* et des *Bulletins officiels des ministères*, du *Journal officiel des Communautés européennes*...
- spécifications techniques françaises à caractère normatif élaborées par les Organismes ministériels, les Bureaux de normalisation, les organisations professionnelles et les Centres techniques ;
- près de 300 000 documents de normalisation étrangère ou internationale : normes nationales émanant de 70 pays ; normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), spécifications techniques à caractère normatif publiées par des organisations professionnelles étrangères, internationales ou européennes ;
- quelques milliers de traductions de normes étrangères en français et de normes françaises en langues étrangères.

Ce fonds est complété par une documentation non spécifiquement normative :

- 600 titres de périodiques techniques français étrangers ou internationaux ;
- un fonds d'ouvrages et de traités techniques de référence, d'annuaires professionnels...

dont une partie à caractère spécifiquement terminologique : vocabulaires et dictionnaires techniques, collection de thésaurus, dont le thésaurus ISONET (« Normalisation ») bilingue (français et anglais) utilisé pour le système de documentation automatisée sur les normes et documents normatifs.

Enfin, le Centre est en liaison constante avec d'autres Centres de documentation ou Centres de terminologie — lui donnant ainsi accès à d'autres fonds documentaires ou terminologiques —, soit directement, soit par l'intermédiaire des Instituts nationaux de normalisation, ses homologues étrangers, dans le cadre

d'ISONET. Citons, à titre d'exemples : les Centres du Québec (Bureau de normalisation du Québec, Office de la langue française et sa banque de terminologie TERMINOQ) avec lesquels il entretient des relations étroites et privilégiées ; des organismes internationaux : ISO, CEN, CEI, OMS, FAO, CEE, GATT,... ; des organismes de terminologie à vocation générale ou de langue française : CILF, Comité d'étude des termes techniques français, Commissions ministérielles terminologiques fonctionnant sous l'égide de services ministériels français, AFTERM.

2.2 *Les sources terminologiques*

En quoi cette documentation normative est-elle importante au point de vue terminologie ?

Tout d'abord, il nous faut mentionner l'ampleur des ressources de cette documentation sur le plan linguistique : 300 000 normes nationales émanant de 70 pays, rédigées en 32 langues différentes et touchant toutes les branches de la technologie : mécanique, métallurgie, électricité, construction et génie civil, énergie nucléaire, industries chimiques et parachimiques, agriculture et alimentation, banque, méthodes et unités de mesure, optique, acoustique, audio-visuel, documentation, informatique, téléinformatique, matériel médico-chirurgical,... et terminologie !

Dans le cadre de la normalisation internationale (ISO et CEI¹), trois langues sont officielles : l'anglais, le français et le russe. L'AFNOR approvisionne en termes techniques français quelques 500 secrétariats techniques de comités et sous-comités ISO dispersés dans plus de vingt pays non francophones, exerçant ainsi un rôle privilégié vis-à-vis du texte français de milliers de documents de diffusion mondiale (quelque 3 800 normes ISO et 1 500 normes CEI).

Le contenu terminologique des normes se présente de différentes façons :

a) L'AFNOR publie et tient à jour 500 normes françaises environ, entièrement consacrées à la terminologie² proprement dite ; ce sont le plus souvent des vocabulaires (termes et leurs définitions) dont un certain nombre contiennent des équivalents dans d'autres langues, auxquels s'ajoutent des nomenclatures fréquemment bilingues français-anglais (correspondance de termes sans définition) et quelques dictionnaires (vocabulaires comportant, outre les définitions, des explications, commentaires, exemples). Cette activité terminologique est considérée comme un préliminaire nécessaire aux corpus des normes et spécifications concernant les produits correspondants.

b) On trouve aussi dans de nombreuses autres normes (plusieurs centaines) des éléments terminologiques réunis dans un chapitre « vocabulaire » (prévu dans le plan type des normes françaises) et qui sont définis pour la bonne compréhension des spécifications contenues dans les normes.

Les vocabulaires (ou les nomenclatures) sont élaborés par des commissions de normalisation réunissant les spécialistes du domaine concerné ; la terminologie

1. ISO : Organisation internationale de normalisation ;
CEI : Commission électrotechnique internationale.
2. L'ISO et la CEI en ont publié respectivement environ 180 et 42.

logie bilingue publiée par l'ISO, par exemple, est élaborée par des experts de langue maternelle française ou anglaise et fournit ainsi de véritables équivalents normalisés et non des traductions, comme ce peut être le cas, par exemple, dans les vocabulaires d'éditeurs.

À ceci s'ajoutent des termes définis par des arrêtés ministériels dont la portée juridique est évidente.

c) Enfin, le choix des termes techniques retenus par les Commissions de normalisation pour désigner les « objets » de normalisation spécifiés dans les normes procède de la même démarche terminologique.

En conclusion, d'une façon ou d'une autre, les collections de normes et d'autres documents normatifs constituent, par conséquent, des sources terminologiques certaines.

3 — LES BESOINS DES UTILISATEURS DU CENTRE

Quels sont les types d'utilisateurs intéressés par des recherches terminologiques ?

Leur nombre est relativement élevé : terminologues, lexicologues, traducteurs ; éditeurs d'ouvrages spécialisés ; enseignants, élèves, journalistes ou simples particuliers ; techniciens des bureaux d'études, chercheurs, juristes, personnel des services d'achats, documentalistes ; ... sans oublier les normalisateurs eux-mêmes !

Les besoins sont multiples ; citons globalement et à titre d'exemples : recherche d'équivalence linguistique ou de synonymie de termes, vérification du contenu sémantique, utilisation du « mot juste » ; effort d'élimination des appellations impropres, ambiguës ou frauduleuses entrepris par l'administration (Commission centrale des marchés, par exemple) ; regroupement de listes de termes suivant divers critères : idéologiques, étymologiques ; utilisation pour la formulation d'une recherche documentaire ou élaboration d'outils de recherche documentaire (liste de mots clés, thésaurus) ; recherche de la cohérence terminologique au niveau d'un texte ou d'une collection de documents, etc.

Dans tous les cas, la connaissance de la source terminologique (norme ou règlement) est impérative.

4 — LES SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'AFNOR

Le nombre global des consultations du Centre de documentation est d'environ 35 000 par an, dont 80 pour cent émanent d'organismes ou d'entreprises industrielles ou commerciales.

Les différents moyens d'accès au Centre sont actuellement les suivants : bibliothèque, téléphone ou télex, courrier postal, terminal d'ordinateur par l'intermédiaire de réseaux de télétransmissions³.

3. Cet accès via Transpac, Euronet, Tymnet sera opérationnel dans le courant de 1980 en ce qui concerne les recherches documentaires (sources terminologiques) ; l'accès aux données terminologiques elles-mêmes n'est pour le moment qu'envisagé.

Parmi les services offerts par le Centre, les quatre principaux sont :

a) Service bibliothèque

La bibliothèque est ouverte au public, en permanence pendant les heures d'ouverture de l'AFNOR. Les visiteurs sont aidés dans leurs recherches par des documentalistes et peuvent consulter sur place les documents normatifs qui les intéressent.

b) Service questions-réponses par téléphone, télex, courrier

Ce service répond aux demandes ponctuelles posées par le correspondant (formulation d'un besoin spécifique et immédiat d'information).

Exemples de questions terminologiques :

- Existe-t-il une norme de terminologie dans le domaine des peintures ?
- Quel est l'équivalent français (normalisé) du terme *software* ?

c) Service de diffusion sélective de l'information

(diffusion des références bibliographiques des normes ou des données normatives elles-mêmes).

À la différence du service précédent pour lequel le demandeur d'information pose sa question au moment où il a besoin d'un renseignement, ce service se propose d'aller « au-devant » du demandeur en lui fournissant *systématiquement*, à « domicile », l'information ou les documents qui l'intéressent à condition qu'il en ait préalablement défini clairement le besoin.

Ainsi, il peut recevoir la liste bibliographique de toutes les normes françaises, ISO et CEI de vocabulaires existants et bénéficier d'un service périodique de mise à jour de cette liste.

Il peut également recevoir un index, avec mises à jour systématiques, des termes normalisés existant dans le domaine technique qui l'intéresse.

d) Service de traduction de normes

Le Centre fournit, sur demande, des traductions de normes étrangères en français ou de normes françaises en langues étrangères.

5 — LES OUTILS DE RECHERCHES DOCUMENTAIRES OU TERMINOLOGIQUES

Quels sont les outils dont disposent les Services du Centre énumérés ci-dessus pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs ?

Nous citerons, pour mémoire, les outils de recherche traditionnels encore utilisés pour le traitement d'un certain nombre de collections de documents, notamment de normes étrangères.

Mais l'AFNOR, depuis plusieurs années, a fait appel aux techniques modernes utilisant l'ordinateur pour le traitement des documents français et internationaux de l'ISO.

Dans le domaine de la terminologie, elle dispose de deux fichiers automatisés :

— NORMATERM, banque de données terminologiques bilingues (français-anglais) extraites des normes françaises et des normes ISO

— NORIA, base automatisée de références bibliographiques des normes françaises, des documents normatifs français et des normes internationales.

La base NORIA — qui est essentiellement un fichier de recherche documentaire — peut être notamment considérée comme le fichier « source » des documents concernant les données terminologiques enregistrées NORMATERM.

Nous renvoyons les lecteurs aux études déjà publiées sur ces deux fichiers et n'en donnons ci-après qu'une description sommaire.

a) *NORMATERM*

Banque de données automatisée, opérationnelle depuis 1976, NORMATERM⁴ est un système d'exploitation de la terminologie technique contenue dans l'ensemble de la collection des normes françaises ou des textes réglementaires publiés au Journal officiel de la République française et des normes et recommandations internationales de l'ISO.

Elle contient actuellement les données terminologiques relatives à près de 25 000 concepts techniques, soit environ 45 000 termes en français ou en anglais.

L'« unité terminologique » enregistrée est non pas le terme, mais le *concept* auquel sont associés les différentes données qui le caractérisent.

- C'est un système *bilingue* ; les équivalences terminologiques français-anglais ont valeur de référence dans la mesure où les termes, dans l'une ou l'autre langue, ont été étudiés et adoptés par des Commissions nationales et internationales de normalisation. Ce ne sont donc pas de simples traductions.
- C'est un système *multidisciplinaire* : il couvre toutes les sciences et techniques faisant l'objet d'une normalisation : métallurgie, mécanique, chimie, informatique, documentation, transport, agriculture, etc.
- Enfin, le système a été conçu pour faire figurer sur un même enregistrement concernant un concept donné, la référence de la norme française contenant le terme et la référence de la norme internationale définissant le même concept. Cet enregistrement « *analytique* » permet de mettre en évidence les divergences existant entre la norme française et la publication ISO : différence orthographique, variation de dénomination d'un même concept, synonymes supplémentaires dans l'un ou l'autre document, etc.

Les principales données enregistrées sur un concept sont les suivantes :

- le terme français, et ses synonymes ou abréviations éventuels ;
- le terme anglais, et ses synonymes ou abréviations éventuels ;

4. NORMATERM : NORMalisation, Automatisation de la TERMinologie.

- la mention de l'existence d'un terme correspondant dans une autre langue, le cas échéant (selon la norme ISO sur les indicatifs de langue) ;
- le terme en français désignant le concept générique ;
- le terme en français désignant le concept spécifique ;
- la définition en français ;
- la référence (indice, date) de la ou des normes ayant servi de sources ;
- le domaine d'emploi ;
- éventuellement, une description particulière d'emploi dans le cas de synonymes⁵), les caractéristiques grammaticales, les termes hiérarchiques (générique et spécifique), les termes apparentés.

La diffusion des informations terminologiques stockées peut se faire de différentes manières :

1) Interrogation à partir d'un terminal (console)

Exemples :

- questions ponctuelles : que signifie ce terme ? quel est l'équivalent en anglais de ce terme français (ou *vice versa*) ? dans quelle norme peut-on retrouver tel terme ?
- liste de termes, dans les deux langues, à des fins de traduction : par exemple, un traducteur extrait de son texte à traduire les termes qui lui posent un problème, et ceux-ci sont recherchés dans la banque de terminologie. La réponse se présente sous forme de sortie d'imprimante. La même démarche peut être effectuée à des fins de compréhension d'un texte, ou même, pour les besoins propres de la normalisation ; il est en effet fréquent qu'un service technique de l'AFNOR, lorsqu'il entreprend de nouvelles études sur une norme de vocabulaire, demande, une fois établie la collecte des termes propres à ce domaine, quels sont ceux ayant déjà fait l'objet d'une normalisation par une autre commission de normalisation.

2) Diffusion d'index obtenus par photocomposition

- L'AFNOR a publié, en mars 1977, l'Index NORMATERM, qui contient la totalité des termes normalisés dans les normes de vocabulaire AFNOR et ISO (soit plus de 15 000 notions en 1977), et qui est mis à jour tous les six mois (chaque additif propose environ 900 notions nouvellement normalisées). Le dernier additif sera publié avant la fin de l'année. Cet index ne contient que des équivalences de termes français et anglais, sans définition.

En 1980, l'AFNOR étudiera l'édition d'index par domaines, par exemple : agriculture, mécanique, automobile, chimie, métallurgie, informatique...

5. Termes à déconseiller, à déconseiller dans ce sens, à proscrire dans ce sens, désuet, désuet dans ce sens, nom scientifique, terme GB, terme USA.

b) *NORIA*

Base de données bibliographiques⁶, opérationnelle depuis 1976 et contenant actuellement : 12 000 normes et projets de normes françaises (NF) ; 4 000 normes et projets de normes internationales (ISO) ; 4 000 textes réglementaires français et européens (sur les 18 000 en cours d'enregistrement).

Les zones retenues pour caractériser chaque document sont : des éléments d'identification (numéro, date, titre, ...), des informations à caractère administratif (origine, auteur, statut juridique du document, ...), des éléments liés au contenu du document (descripteurs, indices de classements, ...), d'autres éléments qui permettent de connaître les relations entre documents (renvoi à une norme, degré de concordance avec une norme internationale ou étrangère, ...).

Les descripteurs issus du thésaurus ISONET

Une des zones enregistrées dans NORIA intéresse tout spécialement la terminologie : c'est la zone « descripteurs » utilisée pour analyser le contenu technique du document. D'où le besoin en terminologie exprimé par les documentalistes du Centre eux-mêmes !

La première édition (1976) a été créée à l'AFNOR, en liaison avec le secrétariat central de l'ISO, sous une forme bilingue (français-anglais). L'AFNOR, agissant comme « Centre international d'enregistrement des descripteurs », assure la gestion et la maintenance du fichier de référence du thésaurus sur son ordinateur, grâce à une chaîne de programmes mise au point à partir du programme MISTRAL de la CII.

Ce thésaurus a été conçu à l'origine comme des outils spécifiques au réseau ISONET pour répondre à un des principes fondamentaux retenus pour la conception de ce réseau : l'indépendance des langues, c'est-à-dire que tout membre du réseau peut « indexer et interroger dans sa propre langue ou dans une langue de son choix », l'un quelconque des fichiers mis à sa disposition par un autre membre du réseau dont le contenu aura été préalablement indexé à l'aide de ce thésaurus. Ceci est rendu possible grâce à la conversion automatique des descripteurs d'une langue vers une autre, par l'intermédiaire d'une représentation numérique (numéro international de notion).

En dehors des trois langues officielles de l'ISO, des versions ont été préparées, par les Agences linguistiques habilitées, en d'autres langues : espagnol, italien, polonais.

Ainsi, dans le choix préliminaire qu'a fait ISONET pour respecter les principes de neutralité linguistique, il a écarté des outils de type classificatoire (telles les classifications décimales) pour retenir un outil lexicographique de type combinatoire, pouvant être géré sur ordinateur et être « chaîné » avec un fichier bibliographique (« intervention » automatique des relations d'équivalence ou hiérarchique dans la recherche, par exemple). Les Membres du Réseau ont donc opté pour *penser le contenu technique des normes à l'aide de mots* !

6. NORIA : NORMes et Réglementation — Informations automatisées ;
NORIANE : NORIA accessible en ligne.

CONCLUSION

Voici, rapidement évoquées, les activités du Centre de Documentation de l'AFNOR et les prestations documentaires qu'il offre à ses usagers, sous l'éclairage particulier de l'aspect terminologique de la documentation normative, celui-ci ne constituant, bien entendu, qu'une des multiples facettes de la documentation normative.

Euvrant dans un cadre international, et ayant à faire face à l'accroissement considérable des documents à traiter, le Centre a dû faire choix de moyens modernes que lui offraient, avec l'avènement de la télématique, les technologies nouvelles de traitement des données.

Il semble intéressant de souligner ici, la place primordiale qui est donnée, par le choix d'un outil documentaire lexicographique normalisé (le thésaurus ISONET), aux problèmes de langage dans la recherche de l'information.

Là encore, la normalisation échappe à l'uniformisation et à la sclérose. En effet, ce n'est pas une langue unique, reconnue internationalement, qui a été retenue par ISONET, mais un système linguistiquement neutre et vivifiant. Chaque pays, ayant la possibilité de « penser » dans sa propre langue l'analyse des documents produits sur son propre territoire, et la formulation des questions lors de l'interrogation de fichiers étrangers, apporte ainsi sa contribution technique et culturelle grâce à la magie des mots !